

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 11 MAI 2009

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous les conseillers étaient présents, sauf :

- Madame Véronique LECLERC (pouvoir à Monsieur Pascal LE NEVE)
- Monsieur Thierry GEGOUT (pouvoir à Madame Nathalie ADAM-VIRY)
- Monsieur Gilbert LAMBOLEZ

1 – TRANSFERT DE CREDITS

Le conseil Municipal donne son accord au transfert de crédits entre les programmes suivants :

- Du programme 901 au programme 505 : 28090 €
- Du programme 901 au programme 802 : 40 €

Le budget 2009 demeure équilibré à l'issue de ces modifications.

2 – ANNULATIONS DE TITRES ET ADMISSION EN NON VALEUR : Service de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal annule trois titres de recettes du budget des eaux pour une somme globale de 529,59 € à imputer au C/673 du budget EAU 2009 :

- Le premier d'un montant de 142,90 € correspond à une annulation partielle du rôle des abonnés prélevés en deux fois (exercice 2007)
- Le second, d'un montant de 34,48 € correspond à une régularisation d'un impayé de décembre 2008
- Le troisième, d'un montant de 352,14 € est relatif à une annulation des factures d'eau d'un abonné à la suite d'un jugement de surendettement rendu par le tribunal d'instance.

De même, un titre de 81,94 € est annulé sur le budget de l'assainissement dans le cadre de la même procédure.

Enfin, sur le présent exercice, des régularisations pour un montant total de 0.90€ sont imputées à l'article 654 au titre des admissions en non valeur (C/654 du budget des eaux)

3 – COTISATION 2009 A LA PAIO DES VOSGES DU SUD

Madame Evelyne BERNARD et Madame Béatrice GIGANT rappellent l'historique de cette permanence accueil information orientation associative, créée en 1996 à destination des jeunes de moins de 26 ans et précisent ses missions. Madame BERNARD propose de reconduire l'adhésion pour 2009 pour un montant de 0.65 €/habitant, soit une somme totale de 2634,75 € sur l'exercice. Les permanences de la conseillère à destination des jeunes peu mobiles reprendront à partir du 26 mai 2009 de 14 à 17 heures.

4- AIDE A L'INSTALLATION D'UN COFFRET INCONGELABLE POUR LES COMPTEURS D'EAU

Le Conseil Municipal souhaite favoriser l'installation de coffrets incongelables destinés à recevoir les compteurs d'eau. Ceux-ci, placés à l'extérieur, ne viennent plus perturber les agencements intérieurs des habitations et peuvent être facilement relevés par l'abonné, comme par la collectivité, au titre du contrôle. Cette aide est fixée à 160 €. Elle remplace la « prime à la construction » du même montant.

5 – TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR LES BOURSES A CARACTERE SOCIAL

Le Conseil Municipal accorde la gratuité aux associations qui organisent des bourses à caractère social (bourses aux jouets, aux vêtements, aux articles de puériculture...)

6 – FIXATION DU TARIF DE PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal fixe à 75 € le tarif de participation des communes extérieures aux dépenses scolaires des écoles publiques

7 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VAGNEY AUX DEPENSES SCOLAIRES DU SYNDICAT

Madame la Maire du Syndicat a fait connaître que son conseil accepte la réciprocité s'agissant de la participation des communes. La commune de VAGNEY donne par conséquent son accord pour participer à hauteur de 88 € aux dépenses scolaires du Syndicat, dans l'hypothèse où un enfant de VAGNEY serait scolarisé au SYNDICAT dans le cadre des dérogations scolaires.

8 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VAGNEY AUX DEPENSES SCOLAIRES DE REMIREMONT

Monsieur le Maire de Remiremont a fait connaître le montant de la participation fixée par le conseil Municipal de REMIREMONT pour les communes extérieures dans le cadre des dérogations scolaires. Ce montant est de 77,53 € pour l'année scolaire 2009-2010. Le conseil accepte ce montant.

9 – PROLONGATION DU BAIL DE MADAME MONIKA WAGNER

Le bail de Madame Monika WAGNER, 2 rue des Ecoles, est arrivé à échéance le 31 janvier 2009 et il convient de le renouveler. Le Conseil Municipal donne son accord pour une prolongation de trois ans à compter du 1^{er} février 2009, le loyer, actuellement fixé à 312.54 €, étant révisable chaque année.

10 – PROLONGATION DU BAIL DE MADAME NADINE SIMON « DENTELLES AU FIL DU TEMPS »

Le bail de Madame Nadine SIMON, Association « Dentelles au fil du temps » est parvenu à échéance le 31 mars 2009. Il convient de se prononcer sur son renouvellement. Le Conseil accepte de renouveler ce bail pour une nouvelle année à compter du 1^{er} avril 2009. Ce bail précaire et révocable est accordé à titre gratuit.

11 – BAIL EMPHYTEOTIQUE – SOCIETE DES PECHEURS A LA LIGNE

La Société des Pêcheurs à la Ligne a demandé la location à bail emphytéotique de la parcelle AN 46 du plan local d'urbanisme au lieudit « Fontaines Beretta » dans le cadre du projet de construction d'une éclosérie. Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, adjoint aux terrains, détaille le projet, qui avait été étudié en juillet 2008 par la commission des terrains. Le Conseil Municipal donne son accord pour la location de cette parcelle à titre gratuit par bail emphytéotique de 60 ans. Les frais éventuels liés à ce bail resteront à la charge de l'association des pêcheurs à la ligne.

12 – LOCATION DE TERRAIN COMPLEMENTAIRE AU BAIL EMPHYTEOTIQUE DE MONSIEUR STEPHANE AUBERT

Monsieur Stéphane AUBERT a demandé la location de 500 m² environ d'un terrain en bordure d'une parcelle qui lui est déjà louée par bail emphytéotique, sur la Commune du Syndicat. Monsieur Claude DIDIER-LAURENT détaille les caractéristiques du terrain dont il s'agit. Le Conseil Municipal accorde la location sollicitée par bail de 3 années renouvelables, pour un montant fixé à 100 € pour l'année 2009.

13 – TARIF DES LOCATIONS DE SOURCES EN FORET

L'Office National des Forêts a demandé au Conseil de fixer le tarif qu'il entend demander pour les locations de sources en forêt. Le Conseil Municipal décide de s'aligner sur le tarif proposé en forêt domaniale.

14 – ELECTION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La commune de VAGNEY comptant à présent 4055 habitants, elle ne peut plus être représentée au SDANC par un délégué cantonal. Elle aura désormais deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au syndicat départemental d'assainissement non collectif.

4 conseillers se présentent pour assurer ces fonctions. Il s'agit de :

- Monsieur Pascal SINIGAGLIA, en qualité de titulaire
- Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, en qualité de titulaire
- Monsieur Denis ANDRE, en qualité de suppléant
- Monsieur Michel DIDIER, en qualité de suppléant

Le scrutin secret donne les résultats suivants :

- Inscrits : 27
- Votants : 26
- M. SINIGAGLIA : 26 voix, élu
- M. Claude DIDIER-LAURENT, 25 voix, élu
- M. Denis ANDRE, 26 voix, élu
- M. Michel DIDIER, 26 voix, élu.

15 – ELECTIONS EUROPENNES DU 7 JUIN 2009

Le Conseil a fixé les tours de garde aux bureaux de vote.

16 – INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES ET SYNDICALES

Monsieur Gérard CUNIN a informé le Conseil Municipal sur les récents développements des négociations relatives à l'élargissement du syndicat intercommunal à vocation unique de gestion de la piscine de la Moselotte.

Madame Evelyne BERNARD a informé le Conseil Municipal des ateliers organisés dans le cadre du plan de paysage communautaire, qui ont réuni chacun une trentaine de personnes, dont beaucoup d'agriculteurs. Les discussions, très intéressantes, ont fait ressortir deux problématiques principales : la fermeture des paysages liée à l'enrésinement des fonds de vallée et le manque de prés de fauche et de pâture pour les agriculteurs. Ceci fixerait un plan d'action possible pour la communauté de communes, lié au déboisement et au défrichage.

Madame BERNARD invite les conseillers à assister à la prochaine réunion le 6 juillet 2009 à 20 h à SAPOIS, au cours de laquelle le plan d'action sera déterminé.

Elle précise que le diagnostic est toujours en ligne sur www.vagney.eu.

Le prochain conseil municipal est fixé au 8 juillet 2009 à 20 heures.

Monsieur Pascal LE NEVE remercie les conseillers pour l'aide apportée à la distribution de « VAGNEY-INFOS ». Un article de presse sera diffusé prochainement pour inviter les rares personnes qui n'auraient pas reçu de bulletin à se faire connaître en Mairie. Le magazine sera en ligne sur www.vagney.eu dans les prochains jours.

Les remerciements de l'établissement français du sang et de l'association des jeunes sapeurs-pompiers sont communiqués.

Les conseillers sont également informés des aides accordées par le Conseil Général des Vosges pour un voyage scolaire organisé par l'école Notre-Dame et pour deux sociétés voinraudes dans le cadre de leurs projets de développement.

Monsieur Philippe CLAUDE revient sur un accident de la voie publique dont a été victime une cycliste à proximité de chez Monsieur René CLAUDE. La mise à niveau de la piste cyclable serait en cause. Ce problème sera communiqué pour étude au service technique.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 21 h 40.

Vu pour publication et affichage,

La Maire,
Evelyne BERNARD